

## L'UNION MÉDICALE DU CANADA

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DES

Drs A. LAMARCHE et H. E. DESROSIERS.

MONTREAL, JUILLET 1887.

Pour tout ce qui concerne l'Administration, s'adresser, **par lettre**, au Dr. A. Lamarche, Tiroir 2040, Bureau de Poste, Montréal. Tout ce qui regarde la Rédaction doit être adressé au Dr H. E. Desrosiers, Tiroir 2040, Bureau de Poste, ou No 70, rue St-Denis, Montréal.

L'abonnement à l'*Union Médicale* est de **83.00** par année pour les médecins, et de **82.00** pour les étudiants, payable d'avance. Ce montant peut être remis par lettre enregistrée ou par mandat-poste payable au Dr A. Lamarche.

M. Les abonnés sont priés de donner à l'Administration avis de leur changement de résidence et d'avertir immédiatement s'il survenait quelque retard dans l'envoi ou quelqu'erreur dans l'adresse du journal.

L'*Union Médicale du Canada* étant le *plus ancien journal de médecine publié en langue française sur le continent américain* est l'organe de publicité le plus direct offert aux pharmaciens, fabricants d'instruments de chirurgie et autres personnes faisant affaires avec les membres de la profession.

MM. AMÉDÉE PRINCE & CIE, négociants-commissionnaires, 36, Rue Lafayette à Paris, France sont les fermiers exclusifs de l'*Union Médicale* pour les annonces de maisons et de produits français et anglais.

Pour les annonces de produits canadiens ou des Etats-Unis, s'adresser à l'administration. L'*Union Médicale* ne donne accès dans ses colonnes d'annonces qu'aux maisons et produits qu'elle croit pouvoir recommander à ses lecteurs.

L'agent agent-collecteur autorisé pour la ville de Montréal et la banlieue est M. N. Lépine.

Les manuscrits acceptés restent la propriété du journal.

Il est entendu que l'*Union Médicale* ne se rend pas responsable des opinions émises par ses collaborateurs et ses correspondants.

Tout ouvrage dont il sera déposé deux exemplaires à la Rédaction sera annoncé et analysé s'il y a lieu.

## L'anesthésie chirurgicale.

Une intéressante discussion s'est élevée dernièrement au sein de l'*Académie de médecine* de New-York au sujet du choix à faire entre le chloroforme et l'éther pour produire l'anesthésie chirurgicale. Sans entrer dans le mérite d'une question qui sera examinée dans un prochain numéro de l'*UNION MÉDICALE*, nous tenons pourtant à émettre certaines pensées qui nous sont venues en lisant le compte-rendu des séances de la docte académie, au cours desquelles s'est engagée la discussion.

Quand un chirurgien a décidé de l'opportunité d'une opération, une des premières questions qu'il se pose est la suivante: Quel anesthésique emploierai-je? L'éther, le chloroforme, le bromure d'éthyle et autres sont là qui sollicitent l'honneur d'être mis à